- DORS/91-102 Règlement sur le dépôt de déclarations relatives aux installations ferroviaires, 17 janvier 1991.
- DORS/91-103 Règlement sur l'avis de travaux ferroviaires, 17 janvier 1991.
- DORS/91-104 Règlement sur les opérations minières près des voies ferrées, 17 janvier 1991.
- E-2 Espaces libres des chemins de fer Règlement.
- E-4 Passages à niveau au croisement d'un chemin de fer et d'une voie publique Règlement, tel que modifié par CCT 1984-8 Rail, DORS/85-75, 15 janvier 1985.
- E-6 Appareils de protection aux passages à niveau Règlement.
- E-10 Passage de conduits sous les chemins de fer Règlement, tel que modifié par CCT 1981-8 Rail, DORS/81-793, 6 octobre 1981 (nota : ce règlement est administré conjointement par le RSD et l'ONT).
- E-11 Croisements de fils et leur proximité Règlement.
- E-13 Systèmes d'enclenchements de chemins de fer Règlement.
- E-14 Systèmes de commande de la circulation et des signaux de protection des chemins de fer Règlement.

B. Matériel

- O-10 Normes applicables aux appareils de sécurité des chemins de fer Règlement.
- O-11 Chaudières de chauffage et de force motrice Règlement, tel que modifié par CCT 1985-7 Rail, DORS/85-467, 22 mai 1985.
- O-12 Chaudières de locomotive Règlement, tel que modifié par CCT 1985-5 Rail, DORS/85-465, 22 mai 1985.
- O-13 Appareils de traction ou d'attelage des locomotives et des tenders Règlement.
- O-14 Phares et lampes des locomotives Règlement.
- O-15 Chargement des wagons découverts Règlement.
- O-16 Locomotives et tenders Règlement.